

que la population scientifique de l'université soit d'une haute qualité et bien assortie, pour ce qui est des domaines de compétence, aux besoins futurs du pays. On peut atteindre ce but au moyen de lignes de conduite et de méthodes visant à établir des programmes de recherche dans des domaines où l'intérêt ou l'appui sont autrement insuffisants pour produire les résultats dont l'économie aura besoin. L'activité peut être encouragée, par exemple, au moyen d'établissement de subventions importantes. Etant donné aussi que certains domaines importants de la recherche fondamentale ne sont pas touchés par les universités, la politique gouvernementale devrait s'assurer que ces domaines soient étudiés au sein des ministères ou d'autres organismes.

Éducation et formation.—Bien que l'éducation soit une question qui relève des provinces, il est du ressort du gouvernement fédéral de voir à ce que le Canada puisse produire les travailleurs scientifiques, les technologistes et les techniciens qui conviennent aux besoins de sa croissance. Des politiques sont requises pour encourager l'amélioration de cette capacité dans les domaines où il y a une déficience. Certaines des politiques relatives aux universités et qui ont été traitées dans la partie relative au travail de recherche tendent vers cette direction, mais d'autres sont requises. Des politiques encourageant la formation d'étudiants en général, et dans des domaines particuliers, sont précieuses dans ce cas, comme les programmes de bourses. Les politiques qui encouragent la coopération entre les organismes scientifiques du gouvernement et les universités sont précieuses et aident le gouvernement et les universités. Nous sommes aussi d'avis, en ce qui concerne le personnel du gouvernement, que les politiques devraient encourager au maximum l'utilisation des facilités existantes en ce qui concerne l'instruction et la formation. La formation sur place doit être limitée à la formation spécialisée appropriée à la tâche et qui ne pourrait pas être convenablement dispensée à l'extérieur.

Législation.—Un domaine qui est du ressort propre du gouvernement est la législation. Afin d'éviter le double emploi de l'autorité ou de la responsabilité, une législation peut être nécessaire. Le gouvernement devrait s'assurer qu'une telle législation devrait être établie là où le développement de la science l'exige. Un de ces domaines qui commence à attirer l'attention actuellement est la modification des conditions atmosphériques. La législation peut aussi être employée pour mettre en oeuvre